



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 10 avril 2024

### **François GEAY nommé directeur de l'Établissement public du Marais poitevin**

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet coordonnateur des actions de l'État pour le Marais poitevin, et président du Conseil d'Administration de l'Établissement Public du Marais poitevin, annonce la nomination de François GEAY, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur de l'Établissement.

Créé par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, l'établissement public pour la gestion de l'eau et de la biodiversité du Marais poitevin (EPMP) est un établissement public d'État à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il est chargé de la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau et de la préservation de la biodiversité sur l'ensemble du Marais poitevin, qui constitue la seconde zone humide de France et s'étend sur quatre départements (Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Charente-Maritime) et deux régions (Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine).

L'Établissement public du Marais poitevin constitue un lieu d'échange privilégié et régulier, au service des acteurs du marais. Il mène une concertation dans le sens de l'intérêt général sur les sujets environnementaux et de gestion de l'eau, complexes et souvent controversés.

En accord avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le préfet Étienne GUYOT annonce la prise de poste prévue le 2 mai 2024 de François GEAY, nommé par arrêté du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, Christophe BÉCHU, publié ce jour au Journal Officiel ([consulter l'arrêté](#)).

*Étienne GUYOT : « Je salue l'arrivée de M. François GEAY en tant que directeur de l'Établissement Public pour le Marais poitevin. Il prend la suite de M. Johann LEIBREICH, que j'ai pu récemment remercier pour son action, au nom de l'ensemble des administrateurs. Cet Établissement est essentiel pour la gestion de l'eau et de la biodiversité du Marais, en lien avec tous les acteurs impliqués. Continuons tous ensemble à travailler main dans la main sur ce magnifique territoire, aux enjeux forts ».*

Plus informations sur l'Établissement public du Marais Poitevin : [www.epmp-marais-poitevin.fr](http://www.epmp-marais-poitevin.fr)